

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 ll. pour 6 mois, et de 5 ll. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

# JOURNAL

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

## DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

**ALLEMAGNE. — Francfort, 28 novembre.**

On écrit de Vienne, le 21 novembre :

« La nouvelle que notre gouvernement se montre disposé à se rapprocher de l'union douanière prussienne, paraît se confirmer, car le bruit en est généralement répandu. Mais les grandes difficultés qui s'opposent à l'accession à cette union sont tout aussi vraies. Notre gouvernement a pour principe que lorsqu'un changement dans la situation politico-commerciale peut être considéré comme avantageux pour l'état, comme communauté, la transition doit s'opérer de manière à ce que les intérêts des particuliers ne s'en trouvent pas sensiblement lésés. On pense qu'on trouvera une pareille transition dans un traité de commerce qu'on cherche ici à conclure avec l'union, et dans lequel les droits de douanes seront réduits le plus que possible. » (Mercur de Souabe)

— Les correspondances de Constantinople que publient les feuilles allemandes, vont jusqu'au 7 novembre, et confirment ce qui a été dit d'une entrevue qui avait eu lieu entre les représentants de France, d'Angleterre et de Russie et les ministres ottomans, au sujet d'une extension de territoire à accorder à la Grèce.

On voudrait que la Turquie cédât à l'état grec, la Thessalie, une partie de la Macédoine et de l'Albanie, ainsi que Samos et plusieurs autres îles. On espère que cet accroissement de territoire mettrait la Grèce en état de payer aux puissances protectrices sa dette, que dans l'état actuel de ses finances, elle se trouve dans l'impossibilité d'acquitter.

Mais la Porte a répondu par un refus péremptoire à cette proposition, et déjà elle a envoyé par Andrinople un corps de troupes dans ces contrées. On arme aussi en toute hâte des frégates qui doivent se rendre vers les côtes de la Grèce.

La légation russe a demandé à la Porte un à compte sur la somme que celle-ci doit à la Russie pour l'assistance que le czar lui a accordée en 1836, en empêchant Ibrahim pacha d'approcher de Constantinople. La Porte a répondu que dans ce moment, elle ne pouvait rien payer, et il en résulte une assez grande froideur entre les deux cours. (Gazette universelle.)

**ANGLETERRE. — Londres, 27 novembre.**

On semble redouter à Londres que les préparatifs qui se font en Turquie ne soient plutôt destinés à agir contre Tunis que contre la Grèce, parce que dans le premier cas il y aurait à redouter une intervention de la France. Le *Morning-Post* espère que les conseils de la diplomatie européenne éloigneront ce danger.

Nous trouvons dans le *Brighton-Gazette*, au milieu de détails sur les armemens qui se poursuivent à Portsmouth sur une assez grande échelle, cette mention que tous les bâtimens de guerre doivent avoir des équipages complets pour le cas d'hostilités soudaines.

**L'UNION COMMERCIALE DE L'ALLEMAGNE.**

L'empressement que mettent les Prussiens à attirer les états voisins dans le gouffre de leur système commercial n'est égalé que par l'emphase avec laquelle leurs feuilles officielles et semi-officielles proclament chaque victoire de la centralisation sur des institutions locales et des intérêts privés. Il est curieux de faire une comparaison entre les paroles et les actions de nos voisins. Tandis qu'ils prétendent n'avoir rien de plus à cœur qu'une bonne forme de représentation nationale et la liberté de la presse, l'entière destruction de ces institutions, là où elles existent et portent de bons fruits, est le but des journaux qui s'arrogent eux-mêmes le nom de patriotes par excellence.

Le *Börsenhalle* de Hambourg, qui a osé émettre le doute que le tarif prussien pût être considéré comme un si grand bienfait pour une ville de commerce, est dénoncé de ce chef comme un ennemi des intérêts de l'Allemagne.

Les envoyés des cours des pays qui composent le *Zollverein* s'assemblent à Berlin afin de délibérer sur la conclusion ou la dénonciation de tarifs et de conventions, c'est-à-dire sur le montant et la nature de la contribution indirecte qui sera imposée à chaque pays, ainsi que sur les alliances qui seront contractées avec des puis-

sances étrangères ou sur la question de savoir lesquelles alliances il faudra faire cesser. Des mois se passent sans qu'on apprenne la moindre décision et sans que personne sache ce qui en est des intérêts de ces pays, car les négociations sont couvertes d'un voile plus que diplomatique.

Les Allemands peuvent défendre eux-mêmes leurs intérêts particuliers, mais, on doit avouer que la position d'autres pays, vis-à-vis de ce pouvoir exceptionnel en Europe, est très étrange. Nous avons suivi, pendant des mois, le cours des choses, et nous avons vu comment la Prusse et d'autres états se sont efforcés constamment à arracher de notre alliance d'autres pays avec lesquels nous avons contracté des traités et que nous avons considérés pendant long-tems comme nos amis les plus intimes. Et tout ce qu'on nous dit à cet égard se borne à l'argument qu'il y a une Union, qui toutefois n'a jamais été constituée comme corps politique parmi les puissances de l'Europe, qui tâche ouvertement de décider les puissances maritimes du littoral allemand à adopter un système de commerce hostile, dont le but est, comme l'annoncent les feuilles soumises à la censure, de nous forcer à accéder à de certaines dispositions, lorsque l'Union douanière aura assez de puissance pour les mettre à exécution.

N'est-il pas tems de recourir à un examen sur la nature et la marche de cette Union? est-il d'usage parmi des puissances alliées par traité de se forcer mutuellement la main et même de former des associations qui sont contraires aux conventions existantes? Les parties attaquées ainsi ne peuvent-elles pas faire valoir leurs droits même par des négociations spéciales? Mais à qui, dans ce cas, renverra-t-on les négociateurs? où est l'Union douanière? où est son pouvoir exécutif? Si la marche de ce corps occulte est d'une irrégularité peu commune envers nous, on pourra encore moins la justifier à l'égard de ces puissances dont il menace sans détour l'indépendance. Si la France voulait exercer une domination sur le Rhin, si la Belgique voulait commander sur l'Escaut, l'Europe volerait aux armes pour combattre cette nouveauté. Mais la presse allemande, elle, n'est pas en peine d'arguments pour faire la loi aux Pays-Bas ou même pour assigner à la Prusse le droit de commander les embouchures des rivières qu'elle se plaît à nommer siennes. Pourquoi ne demande-t-elle pas le Danube à l'Autriche, tout comme l'Elbe au Danemarck et au Hanovre ou le Rhin au gouvernement des Pays-Bas?

Si nous désirons ardemment l'extension du commerce et la plus grande intimité de relations entre les peuples voisins, en ce qui concerne leurs intérêts les plus chers, nous doutons néanmoins que la Prusse soit en droit d'agir comme elle se le propose. Que ses efforts aient pour prétexte que l'Union douanière profite à ses membres, cela ne justifie nullement une marche diplomatique si étrange. Une puissance peut stipuler des conditions favorables pour une autre, mais elle ne saurait avoir le droit de prescrire ou de provoquer des mesures à prendre par quelques autres puissances, qui sont nuisibles aux intérêts des alliés de cette puissance.

(Times.)

— On lit dans le *Times* :

« Notre correspondance d'Alexandrie nous apprend que Méhémet-Ali est parti du Caire le 3 novembre pour la Haute-Egypte, accompagné du cophite Basilios-Bey, qu'il a choisi pour l'assister dans l'organisation de cette province. En même temps tout le Delta, à l'exception de trente-huit villages appartenant aux sheicks qui ont obtenu la permission de les garder, a été déclaré propriété du pacha, qui l'a partagée entre les membres de sa famille. Les fellahs ou paysans de cette propriété sont les esclaves absolus du pacha. L'importation des esclaves des rives du Niger a lieu comme autrefois, et on les vend publiquement dans les bazars de l'Egypte comme des moutons et autre bétail. Les mêmes difficultés existent contre la liberté du commerce, et personne n'est assuré des affaires qu'il fait, tout dépendant du caprice du pacha. Les marchandises qui ont déjà payé le droit à Alexandrie sont, contrairement à toute justice, soumises à un autre droit de 7 pour 100 au Vieux-Caire, lorsque leur destination est pour le Nil supérieur ou les

rives du Niger. En un mot les choses sont arrangées en Egypte comme si le hattî-scheriff de Gullhané n'avait jamais été publié, et il n'est sorte de ruses et stratagèmes qui ne soient mis en usage pour éluder le traité du 16 août 1838. Tout le monde est mécontent et pense que le pays marche rapidement à sa ruine. Les musulmans croient que leur empire doit finir dans l'année de l'hégire 1270 (nous sommes maintenant dans l'année 1257), et ils sont préoccupés et effrayés de l'idée de devenir gïaours (chrétiens) avant cette époque. »

#### FRANCE. — Paris, 28 novembre.

Il est question de porter M. de Lamartine à la présidence de la chambre des députés. Un nouveau journal, le *Dix-neuvième-Siècle*, a mis cette idée en avant : la *Presse* l'appuie avec chaleur, tandis que le *Siècle* et le *Courrier français* déclarent que s'ils devaient chercher un candidat dans les centres, c'est M. de Lamartine qu'ils désigneraient le premier.

— Des ouvertures ont été faites à notre gouvernement par le ministère anglais pour mettre en communication directe la ligne télégraphique nouvellement ouverte entre Londres et Douvres avec la ligne télégraphique qui existe entre Paris et Calais. Si les propositions étaient acceptées par le ministère français, Paris pourrait connaître en quelques heures des événements importants qui surviendraient à Londres et les habitans de la capitale de l'Angleterre pourraient également être instruits rapidement de toutes les nouvelles graves qui arriveraient par la voie de France.

— On lit dans le *Temps*, 30 novembre :

« Nous avons dit que le traité du 15 juillet serait impuissant à pacifier l'Orient. Chaque jour vient nous confirmer dans cette opinion. On a prétendu fortifier la Turquie et la Turquie s'affaiblit de plus en plus. On a voulu lui rendre la Syrie par la force, et la Syrie lui échappe par l'anarchie. On a voulu l'encourager dans ses réformes intérieures, et ses réformes échouent devant le mauvais vouloir des fonctionnaires, ou l'esprit routinier des populations.

Il est un fait qu'on ne saurait plus dissimuler, c'est que le sang chrétien bouillonne dans tout l'Orient, c'est que, malgré la générosité intéressée, malgré le libéralisme malheureusement tardif et inefficace du gouvernement turc, l'heure de l'émancipation sonnera pour nos frères, en dépit de la froide et égoïste politique des puissances qui ont jusqu'ici paralysé leur élan. Les signes précurseurs de cette émancipation se manifestent dans les atrocités commises par les Druzes sur les populations chrétiennes autant que dans les démêlés de la Porte avec la cour d'Athènes à propos des propriétés revendiquées par les Turcs sur le territoire grec.

D'une part la Porte ne peut protéger les chrétiens ni contre ses pachas, ni contre des hordes de montagnards sans frein ; d'autre part, elle les menace d'une guerre pour quelques prétentions en faveur de ses Turcs. Cette contradiction suffit pour montrer à quel point est déchue cette puissance. A l'époque des dernières nouvelles, le divan soumettait ses différends avec la Grèce à un conciliabule de diplomates chrétiens. En même temps deux vaisseaux anglais se détachaient de la station de Malte pour se porter sur les côtes de Grèce. Il était aussi question de réclamer l'aide de Méhémet-Ali pour pacifier la Syrie, et l'on prévoyait déjà que force sera de lui rendre tôt ou tard cette province pour la sauver des horreurs de l'anarchie. Ainsi se vérifie ce que disait lord Russell au parlement, que : « Sous l'administration du pacha d'Egypte, la Syrie avait une révolte tous les cinq ans, et sous celle de la Turquie elle en aura une tous les ans. »

#### BELGIQUE. — Bruxelles, 30 novembre

L'instruction du complot d'octobre paraît devoir se prolonger long-tems encore. Il s'agit d'interroger les ramifications que cette affaire pouvait avoir, si l'on en croit quelques confidences, jusque dans les états voisins. Un grand nombre d'individus plus ou moins haut placés ayant prétendu avoir reçu dans cette affaire des propositions ou des offres de participer au complot, on s'occupe de voir s'il n'y aurait pas lieu à les poursuivre pour non révélation.

(Globe.)

— On sait que l'Angleterre n'entretient point de relations diplomatiques avec la cour de Rome. La haine du papisme semble être un des points du dogme de l'église anglicane. Voici cependant que le ministère tory s'apprête à entrer en négociation avec le saint-siège, pour faire admettre une légation anglaise à Rome, et réciproquement, pour que sa sainteté accrédite un représentant près de la reine Victoria. C'est la nomination de M. O'Connell comme lord-maire de Dublin, et la nécessité de plus en plus pressante, de faire droit enfin aux griefs de l'Irlande, qui a déterminé le ministère à cette mesure. Le *Morning-Post*, son organe, qui prévoit combien elle doit être mal accueillie par ses coréligionnaires, fait remarquer que l'absence de ces relations était la cause de

beaucoup d'embarras publics et particuliers. Il assure que leur rétablissement produira de grands avantages, et qu'au surplus l'église anglicane est trop pure et trop solidement établie pour avoir rien à en redouter. Quant à nous, nous supposons que par l'entremise du saint-siège, le ministère anglais espère imposer plus de modération à O'Connell, sur lequel il ne peut guère avoir d'action autrement.

(Indépendant.)

#### GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 4 décembre.

Les journaux allemands ont, depuis quelque tems, été accablés sous le poids de correspondances particulières qui ont eu pour but de présenter sous un faux jour la position du grand-duché, celle de la ville de Luxembourg et, ce qui est assez singulier, l'esprit public des Luxembourgeois.

Les Luxembourgeois qui sont fort paisibles et très-rassurés sur leur avenir, et auxquels leur souverain vient de donner d'assez solides garanties de l'amour et de l'intérêt qu'il leur porte, les Luxembourgeois, disons-nous, ont été fort étonnés de ces récriminations. On les a laissés passer comme des nuages qui n'étaient pas assez intenses pour intercepter le soleil.

Voici que le *Journal de Francfort*, sur la foi d'un prétendu correspondant de Cologne, nous donne l'article suivant qui se trouve reproduit par plusieurs journaux de la Belgique :

« Luxembourg ressent déjà les suites fâcheuses de la rupture si prompte et si blessante des négociations. Ces suites se font sentir avant même que les gouvernemens allemands aient adopté la moindre représaille ; la garnison de la forteresse a résolu d'user de son droit et de tirer des villes prussiennes voisines tout ce dont elle a besoin. Par suite de cette résolution, on a déjà fait ici des masses d'achats de toutes sortes de marchandises, depuis les aiguilles jusqu'aux objets les plus chers, en sorte que les officiers supérieurs comme les soldats obtiennent maintenant par une commission, à meilleur marché et de meilleure qualité, tout ce qu'ils achetaient jusqu'ici dans les boutiques de la ville. Comme la ville de Luxembourg et ses environs ne vivent que de la garnison, il n'y a pas à prévoir ce que fera le gouvernement pour relever un peu la ville à laquelle on enlève tout d'un coup son pain. »

Cet article ne se borne pas à de simples phrases. Il comporte des faits ; quelques observations ne seront pas hors de saison.

La rupture des négociations n'est pas encore certaine. Il serait donc prématuré que des représailles fussent prises pour un cas quelconque.

Si les négociations sont, au contraire, effectivement rompues, les choses sont replacées dans leur premier état ; alors encore, où serait le moindre sujet de représailles ?

Quelle offense le roi grand-duc aurait-il faite à un gouvernement quelconque ? ou plutôt quelles mesures a-t-il prises, dans son grand-duché, qui exigeraient des mesures contraires chez nos voisins ?

La garnison fédérale de Luxembourg a jusqu'ici usé librement, sans contestation, d'un droit que personne ne peut lui interdire, le droit de faire venir de l'étranger les objets dont elle a besoin. Ni dans le passé, ni dans l'avenir, du moins telle est notre opinion, ce droit ne peut être enlevé à la garnison, parce qu'il procède d'un principe de liberté au-dessus de toute controverse.

Mais, la garnison fédérale jouit de l'exemption des impositions de l'état et de la ville, sur tous les objets assujettis à ces droits, tandis qu'ils pèsent sur les habitans du pays et de la ville.

Il y a, sous ce rapport, une différence de position, dont les conséquences sont défavorables aux habitans.

Les traités et actes de la confédération sur lesquels l'exemption susdite est fondée, sont mis à exécution. Les habitans de Luxembourg, par l'organe de leurs magistrats, sont, depuis des années, en instance auprès de leur gouvernement pour qu'il porte remède à un état de choses qui n'est nullement en rapport avec la législation du pays. Ils attendent que des mesures soient prises pour concilier les réglemens du droit fédératif avec les réglemens spéciaux du grand-duché et de la ville. La sollicitude du Roi ne manquera pas d'y pourvoir.

Remarquons, en attendant, que c'est une grande erreur que de dire que la ville de Luxembourg et ses environs ne vivent que de la garnison. Sans doute, la présence de la garnison augmente toujours en général la consommation dans une place de guerre, mais il ne suit pas de là que cette consommation soit l'unique ressource des habitans ; à Luxembourg, ce fait n'existe pas et ce que nous avons dit ci-dessus le prouve à l'évidence.

En général, les villes de guerre sont celles où il y a le moins de prospérité commerciale. Il est reconnu par tous les économistes, que, dans aucune forteresse, le plus ou moins de force d'une garnison, quel que soit son système d'approvisionnement, ne donne

l'impulsion et le mouvement au bien être industriel et commercial, dans un sens absolu. Que la consommation tend à favoriser ces sources de vie sociale, on ne le nie pas ; mais elle n'en est pas l'élément indispensable et unique.

Sous le gouvernement français, les villes de garnison avaient été l'objet d'une sollicitude toute particulière, et des hommes d'état grands administrateurs, s'étaient inquiétés de leur position. Aussi, ce gouvernement a-t-il toujours sévèrement fait exécuter la règle qui astreignait les corps militaires à l'obligation d'acquiescer les droits de consommation tarifés dans l'intérêt des villes, afin de maintenir un certain équilibre.

Comme, dans la position politique du grand-duché de Luxembourg, les réglemens fédéraux ont introduit une législation différenciée, il faut espérer que le gouvernement de Sa Majesté avisera aux moyens de trouver une compensation qui, à côté des obligations de droit public, serve de contre-poids à l'inégalité qui en résulte.

Du reste, il est à désirer que les feuilles allemandes approfondissent les choses et vérifient les faits, avant de donner de la publicité aux correspondances qui leur sont fournies par des mains aussi inhabiles que passionnées.

— C'est par erreur que M. le professeur Paquet a été mentionné au nombre des commissaires du banquet civique du 28 novembre. C'est M. Fischer-Garnier qui aurait dû être mentionné. La réparation de cette erreur est de toute justice. — *Suum cuique.*

— Nous venons d'apprendre que la société royale pour les recherches utiles, à Trèves, apprécie à sa juste valeur l'utilité de la publication de l'important ouvrage du Père Alexandre Wiltheim, intitulé LUXEMBURGUM ROMANUM, à laquelle monsieur le docteur NEYEN, de cette ville, est en ce moment occupé, a décerné à celui-ci, dans sa dernière séance, le titre de membre honoraire. Des encouragemens de ce genre ne manqueront pas d'exciter puissamment l'émulation de notre compatriote, à chercher, par une exacte reproduction de ce précieux manuscrit, à nous remettre en possession, autant que faire se peut, des nombreux trésors d'antiquités que des mains sacrilèges nous ont enlevés : Aussi, les planches et les portions typographiques qui en ont été jusqu'ici livrées au public, répondent-elles en tout point à la dignité de cette entreprise, au succès de laquelle nous ne saurions trop engager les connaisseurs de l'étranger autant que ceux du pays, à prendre part.

— Nous lisons dans le *Journal des Débats* que le conseil général du département du Bas-Rhin est appelé par le roi des Français à délibérer extraordinairement sur le concours à offrir à l'Etat pour la construction du chemin de fer entre Paris et Strasbourg. Ce chemin aurait un embranchement sur Metz et probablement sur Thionville ; on sent de quel intérêt serait pour le Luxembourg, l'établissement d'une pareille voie de communication avec la capitale de la France. Le *Journal des Débats*, en discutant le projet contient entre autres réflexions celles qui suivent, et sur lesquelles s'arrêtera l'attention publique.

« Le transit entre l'Allemagne occidentale et l'Océan ou la mer du Nord appartiendra, malgré tous nos efforts, à la Hollande d'abord et à la Belgique ensuite, aux ports de Rotterdam et d'Anvers. Nous ferions dix chemins de fer directs entre Paris et Strasbourg, que nous ne dépouillerions pas Rotterdam de sa part de ce transit, parce que pour le transit, nous parlons de celui des marchandises, jamais un chemin de fer ne pourra lutter contre un fleuve tel que le Rhin. Si le transit de Strasbourg doit se développer, ce sera bien plutôt par le canal de la Marne au Rhin, faveur insigne accordée à Strasbourg en 1838, et qui devrait, ce semble, lui faire prendre patience pour les chemins de fer. En supposant que les chemins de fer puissent tenir tête à des lignes navigables bien administrées, pour le transport des marchandises, à moins d'une diminution considérable de parcours, jamais nous ne pourrions tracer sur notre territoire, entre le Havre et Strasbourg, un chemin de fer qui ne soit trois fois plus long que celui d'Anvers à Cologne. Pour améliorer décidément les chances de Strasbourg à l'égard du transit entre l'Allemagne et l'Océan, il n'y a qu'un moyen, c'est de perfectionner et de rectifier les lignes navigables actuellement achevées ou en cours d'exécution entre Strasbourg et ceux de nos ports qui en sont le plus rapprochés, c'est-à-dire St-Valery-sur-Somme et Dunkerque. On abrègerait singulièrement cette communication à l'aide d'un petit canal depuis long-temps projeté, celui de la Lette, que les populations de l'Aisne réclament vivement, et qui ne coûterait pas le quinzième du chemin de fer direct de Paris à Strasbourg. Dès-lors, entre Strasbourg et Saint-Valery et Dunkerque, le trajet serait de 280 kilomètres (70 lieues) plus court qu'entre Strasbourg et le Havre.

— La presse anglaise se montre hostile à l'égard de la Prusse, en ce qui touche les tendances politiques dont l'union commerciale de l'Allemagne serait le mobile et le but. Le *Times*, dans un de

ses derniers numéros contient un article que le *Journal de La Haye* donne à ses lecteurs comme remarquable. Nous le reproduisons ci-dessus sous la rubrique de Londres. Cet article est, on ne saurait en disconvenir, très-obscur et ne précise rien qui arrête l'attention sur une idée positive ; de même, il ne pose aucun fait qui saisisse l'esprit et serve de point de départ à une question de droit. Outre que ce n'est pas la première attaque de ce genre que les organes du peuple despote en matière commerciale, se soient permise contre la Prusse en particulier et contre l'association douanière en général, et que les exagérations intéressées des feuilles anglaises n'aient jamais été sérieusement regardées comme étant d'un grand poids, il faut considérer que l'Angleterre commerciale arguera toujours de la seule existence de cette association comme d'un grief à sa prédominance et à sa suprématie industrielle. La jalousie, fortifiée des craintes de l'avenir, est le vrai fondement des diatribes de cette espèce. Il suffit que le progrès industriel de l'Allemagne tende à l'affranchissement des tributs qu'elle payait à la Grande-Bretagne, pour que le cri d'alarme soit jeté sur les bords de la Tamise. Cette réflexion qui ressort naturellement de la nature même de l'institution de l'unité commerciale de l'Allemagne, dispense de tout autre commentaire.

— On écrit de Bruxelles à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Je vous ai parlé précédemment d'une note du gouvernement prussien, dans laquelle sont exprimés l'opinion et le vœu, que la Belgique soit un intermédiaire qui serve de lien entre l'Allemagne et la France. La Prusse va jusqu'à déclarer qu'il faudrait s'estimer heureux si la Belgique fournissait l'occasion de faire renoncer la France à son système prohibitif et protecteur, et de la rendre plus disposée à établir un commerce plus libre avec les états voisins. Le contenu de cette note fut communiqué par nos commissaires à Paris, et à cette occasion fit connaître l'adhésion complète de la Belgique aux vues qui s'y trouvaient exposées. Cette ouverture trouva un accueil favorable auprès de M. Guizot. Il déclara qu'il était parfaitement d'accord sur ce point avec le cabinet prussien et dit en propres termes que la Belgique ne doit pas être une barrière, mais un anneau de la chaîne.

» Il donna l'assurance que sa politique tendait à entrer avec l'Allemagne dans des relations commerciales plus libres et plus intimes. Il ajouta cependant qu'en ce moment il devait d'autant plus ménager la susceptibilité du nouveau cabinet anglais, que ce cabinet répond sous tant de rapports aux desirs de la France.

» Les commissaires belges ne firent pas non plus mystère de ce que la Belgique tourne aussi ses vues vers l'Allemagne, ce qui ne serait considéré comme un acte d'inimitié que pour autant que la Belgique veuille formellement accéder à l'union douanière. Un haut personnage aurait déclaré qu'il regarderait une pareille accession pour un cas de guerre.

» D'après cela l'Allemagne aurait aussi le droit de considérer comme un cas de guerre une accession en sens inverse.

» Nous croyons au surplus pouvoir assurer que l'avertissement donné par la note prussienne ne sera pas perdu pour la Belgique, et que les négociations avec l'Allemagne marcheront bien. Il est probable que nos rapports avec la France donneront lieu à de vives discussions à la chambre des représentans, car le *Journal de Bruxelles* a reproché à l'ancien ministère d'avoir, en négligeant l'occasion de la mésintelligence, régnant entre le ministère Thiers et le ministère anglais, rendu aujourd'hui les négociations plus difficiles.

— Le *Correspondant* de l'*Emancipation* à Amsterdam, écrit à cette feuille une lettre à laquelle nous empruntons le passage suivant :

« Le plus clair dans tout ceci, c'est le mauvais vouloir que nous porte l'Allemagne, mauvais vouloir qui du reste nous est suffisamment prouvé par les articles violens et quelquefois absurdes que la censure allemande permet aux journaux de lancer contre nous. Une chose que les Allemands ne nous ont jamais pardonnée et ne nous pardonneront jamais, c'est notre position géographique à l'embouchure des rivières sur lesquelles les produits de l'industrie allemande trouvent leur chemin vers la mer. Non contents d'avoir remporté la victoire dans la fameuse discussion sur la signification de l'expression *jusqu'à la mer*, ils vont même aujourd'hui jusqu'à nous envier les faibles avantages résultant pour quelques branches de notre commerce de l'arrivée des navires dans nos ports. Il paraît même que l'Allemagne a contre nous ou plutôt contre notre commerce des projets positivement hostiles, et l'on assure que l'espèce de Congrès qui vient de se tenir en Bavière entre plusieurs souverains allemands, n'a eu d'autre but que d'aviser aux moyens de se passer du transit de la Hollande et de se soustraire à l'influence que ce transit exerce sur le commerce de l'Allemagne.

» On ne connaît pas le résultat de cette conférence de monarches. On croit cependant qu'il y aurait été fortement question de

s'attacher le port de Brême, non pas en faisant avec cette ville libre un traité de commerce, mais en la faisant entrer et en l'incorporant entièrement dans l'Union douanière; tous les états de l'Union ne recevraient leurs expéditions maritimes que par Brême, et pour assurer à ce port une exportation suffisante pour empêcher que les navires sortent en lest, on créerait un vaste réseau de chemins de fer, tous aboutissant à Brême, et au moyen desquels tous les produits de l'industrie des états de l'Union douanière seraient transportés au port de Brême d'où ils seraient réexpédiés au lieu de leur destination.

» Au premier abord on dirait qu'une combinaison de ce genre suffirait pour donner le coup de mort au commerce hollandais, d'autant plus que l'Allemagne y ajouterait sur les *lumps* (sucres à moitié raffinés) un droit d'entrée assez élevé pour équivaloir à une prohibition. Mais quand même l'Allemagne réaliserait tous ces projets, quand même elle réussirait à créer ce vaste système de chemins de fer, qui cependant ne s'improvisent pas, je ne vois pas encore qu'il en naîtrait pour la Hollande un dommage notable, et l'Allemagne pourrait fort bien en être pour les frais du châtement qu'elle veut nous infliger, sans compter la perte qu'elle essuierait d'un beau marché pour ses draps, ses quincailleries, ses bonneteries, ses cotonnades, ses charbons, ses bois, etc., etc.

» Le coup que l'Allemagne voudrait nous porter, est destiné à frapper d'abord le commerce de commission, et en second lieu le commerce de denrées coloniales. Quant au premier, il y perdra incontestablement, mais c'est un commerce qui déjà est réduit à bien peu de chose, et cela est si vrai que dans les dernières années toutes les grandes maisons, tant à Amsterdam qu'à Rotterdam, qui s'étaient appliquées à ce commerce y ont renoncé depuis. Aujourd'hui ce sont même pour la plupart des Allemands établis dans le pays qui se chargent des commissions pour compte des maisons allemandes, de sorte que si quelqu'un doit y perdre, ce sont surtout ces commissionnaires allemands.

» Quant au commerce colonial, il serait absurde de dire que l'Allemagne puisse en rien l'atteindre. Ce n'est pas en exécutant les ordres des maisons de commerce en Allemagne que nous faisons venir des cafés, des sucres, des indigos, des étains, etc., etc.; ce sont-là les produits de nos colonies à nous, qui nous arrivent tout naturellement, qui se vendent chez nous, et c'est chez nous que les armateurs s'approvisionnent. Admettez maintenant que l'Allemagne frappe nos denrées tropicales, qu'elle les prohibe même; qu'en adviendra-t-il? On n'en consommera pas moins de café, de sucre, etc., en Allemagne, et la seule différence sera que, au lieu de maintenant l'Allemagne reçoit des denrées en droiture de la Hollande, et comparativement à bon marché, elle les recevra désormais par Brême ou par un autre port dont les négociants devront toujours s'approvisionner chez nous. Et rien de plus naturel; et j'admets le cas que chez nous les denrées, par suite des mesures prises par l'Allemagne, se vendent à plus bas prix qu'ailleurs, car c'est justement alors ce bas prix qui attirera les acheteurs sur nos marchés; je n'ai pas besoin de parler du cas où nos denrées ne se vendraient pas à meilleur compte qu'ailleurs; car dans ce cas-là il s'entend que nous nous passerions encore mieux de chalands allemands. »

#### ADMINISTRATION DE LA VILLE DE LUXEMBOURG.

### PROGRAMME

*Pour la fête anniversaire de la naissance de Sa Majesté le roi grand-duc, qui sera célébrée le 6 décembre 1841, à Luxembourg.*

Luxembourg, le 16 novembre 1841.

**ART. 1<sup>er</sup>.** Cette fête sera annoncée le dimanche 5 décembre, à 5 heures du soir, au son des cloches de toutes les églises, et de la musique bourgeoise, sur la place Guillaume.

**ART. 2.** Le jour de la fête, à 7 heures du matin, l'annonce sera répétée de la manière indiquée à l'article précédent.

**ART. 3.** D'après les ordres donnés à ce sujet, par le chef des services civils, les autorités constituées et les fonctionnaires publics se réuniront à l'hôtel de la régence du pays, à 11 heures moins un quart, pour se rendre en cortège à l'église paroissiale de Saint-Pierre, où il sera chanté un *Te Deum*.

**ART. 4.** L'Hôtel-de-Ville sera illuminé.

Les habitants sont invités à illuminer les façades de leurs maisons.

**ART. 5.** La cloche de retraite ne sera pas sonnée.

**ART. 6.** Le présent sera soumis à l'approbation de la Régence du pays royale, grand-ducale.

*Les Bourgmestre et Échevins, SCHEFFER.*

*Le Secrétaire de la ville, SCHROBILGEN.*

Approuvé par dépêche de la Régence du pays royale, grand-ducale, du 18 de ce mois.

N<sup>o</sup> 10844, R. P.

*L'Éditeur responsable, LAMORT.*

#### ÉTAT-CIVIL.

**Naissances:** Le 29 novembre, Pierre Schummer, Rosalie Nell et Nicolas Wachthausen; le 30, Marie-Jeanne Legerin, Henri-Nicolas Theis et Jean-François Beffort; le 1<sup>er</sup> décembre, Henri-Nicolas Breuker; le 2, Anne Krau et Catherine Kieffer.

**Décès:** Le 27 novembre, Pierre Wagener, 48 ans, tonnelier, Hélène Prévé, 4 ans, Isidas-Félix Hohengarten, 1 mois; le 28, Madelaine Eichhorn, 28 ans, épouse de Jean-Nicolas Ulveling, haïssier, Catherine Krau, 4 mois, Catherine Junck, 5 mois, Catherine Koch, 1 an, Jeanne Schammel; le 29, Barbe Stéphany, 6 ans, Jean-Pierre Offerheim, 1 an, Madelaine Berweiler, 61 ans, veuve Goerig, Pierre-Henri Houdremont, 1 an; le 1<sup>er</sup> décembre, Hélène Colling, 1 an; le 2, Jean Finge, 1 an; le 3, Edouard Muller, 1 an.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### CIRQUE OLYMPIQUE.

Anfang précis 5 Uhr, Ende 7 1/2 Uhr.

Unterzeichneter macht einem respectivem Publicum der Stadt Luxemburg und der Umgegend, hiemit die ergebenste Anzeige, dass bis Sonntag den 5. Dezember, die allerletzte Vorstellung gegeben wird. Wobei grosses **TOMBLA** statt findet, welches auf folgende Art veranstaltet wird. Bei jedem Billet, welches gelooft wird, wird ein Loos mit einer Nummer versehen, verabfolgt, mit welchem auf dem ersten Platz, ein Pferd zu gewinnen ist; auf dem zweiten Platz, ein Necessaer; auf dem dritten Platz, eine mit Silber beschlagene Tabakspfeife. Die Nummern werden von einer unparteiischen Person aus dem resp. Publicum gezogen.

Zum Beschluss auf mehres Verlangen die *Zauberflöte*, Pantomi einem Aekt. Zugleich sage ich auch einem verehrungswürdigen Publicum für den immer güngen Beifall und Besuch meinen herzlichsten *Achtungsvoll,* J. L. Dum

## Mademoiselle Babette FLICK,

**MAITRESSE DE MUSIQUE,**

*pour le piano, la guitare et le chant,*

À l'honneur de prévenir le public, qu'elle donnera également un particulier de chant pour les jeunes demoiselles de l'âge de 6 à 12 ans. Elle demeure chez M. CONSEIL-MERSCH, marchand près du Puits-roux.

## Bedeutende Grund-Güter Versteigerung.

Am Sonntag, 5. Dezember künftigt, um zwei Uhr Nachmittags, den die Erben der verstorbenen Herrn Dominikus Reuter und Dame Reuter, zeitlebens Rentner und Eigenthümer in Luxemburg, durch Ministerium des unterzeichneten Notars:

Ein Stück Ackerland, gelegen auf dem Bann von Sandweiler, irgenannt ob der Heidt, enthaltend ungefähr 12 Morgen oder 14 Loos Ganzen oder loosweise, öffentlich, den Letzt- und Meistbietenden, au rere Jahre Borg versteigern lassen.

Diese Versteigerung wird bei dem Gastwirth Michel Mousel, in Esen, statt haben, wo Liebhaber gebeten sind sich einzufinden. Luxemburg, den 25. November 1841. J. Funck, Notar.

## Versteigerung eines Wohnhauses, gelegen im Pfaffenthal.

Am Montag, 6. Dezember künftigt, um 2 Uhr Nachmittags, werden Erben der verstorbenen Konrad Langsam und Elisabetha Fries, in Ge eines Urtheils des Gerichtsbezirks Luxemburg, in Beisein des Friedensrichters des Kantons Luxemburg, ein ihnen zugehöriges Wohnhaus, gelegen im Pfaffenthal, Keinweber-Strasse, N<sup>o</sup> 104, zwischen Johann Gabriel Fries, öffentlich dem Letzt- und Meistbietenden, unter günstigen Bedingungen, zuschlagen lassen.

Diese Versteigerung wird durch das Ministerium des unterzeichneten Notars, in dem Hause des Herrn Scheuer, im Pfaffenthal, statt haben. Luxemburg, den 22. November 1841. J. Funck, Notar.

In der Fetzsmühle bei Echternach sind zwei neue schampagner Maßfäß zu verkaufen. Liebhaber belieben sich an Anton Weiss, Müller alda wenden.